

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2927

20 novembre 2013

SOMMAIRE

Abertas S.à r.l.	140471	EDC BENOIT association sans but lucratif	140453
Abisko S.à r.l.	140469	Energy Trust Holding S.A.	140450
Advent Mach S.à.r.l.	140455	euroscript Management Services Gesell- schaft mit beschränkter Haftung	140459
Advent Syniverse Technologies S.à r.l. ..	140455	L'Occitane International S.A.	140496
Albali Invest S.A.	140457	M3 Credit SCSp	140494
Alena Institut Sàrl	140457	MGPA (Lux) S.à r.l.	140457
Anstreicherbetrieb Mertes Werner S.à.r.l.	140457	MSD Construction S.A.	140495
Antares e Gestion S.à r.l.	140471	Nabors Lux Finance 2	140494
Antares E S.C.A.	140471	Navcon S.A.	140494
Antares F Gestion S.à r.l.	140481	Nectar&Ambrosia S.A.	140493
Antares Fondation Gestion S.à.r.l.	140481	Prodata Systems	140490
Antares Fondation S.C.A.	140481	Rosneft Latin America S.à r.l.	140485
Antares F S.C.A.	140481	TNK Latin America S.à r.l.	140485
Antonutti Luxembourg S.A.	140458	Transimmob S.A.	140484
AOG Real Estate Luxembourg S.à r.l. ...	140458	Ulysses Finance S.à r.l.	140490
AOG Real Estate Luxembourg S.à r.l. ...	140458	Unik Equity Investment S.A.	140493
Apollinaire S.A.	140458	Upsilon II S.à r.l.	140485
Apollinaire S.A.	140469	Vagomlux S.à r.l.	140493
Arelux France S.à r.l.	140468	Valad European Holdings S.à r.l.	140490
ASAP S.à r.l.	140481	Valerus Compression Services Holding B.V.	140489
Bal Main International S.A.	140482	Valotel Europe S.A.	140493
BPI IV S.à r.l.	140483	Valotel Europe S.A.	140493
BPI V S.à r.l.	140482	Varenes Investissement S.A.	140483
Breva S.A.	140481	Vermögenswachstum Global	140484
Bridgepoint Europe IV Investments S.à r.l.	140482	Victoria Business S.A.	140489
BUXDORF PRIVATE S.A., société de ges- tion de patrimoine familial	140483	Villa Remacum S.A.	140489
Capitalsure S.à r.l.	140459	Villeurbanne PropCo S.à r.l.	140489
C.H.P. International S.A.	140455	VSM Products Sàrl	140491
ColMabuLux S.à r.l.	140455	White Rock S.à r.l.	140495
Digital Concept S.à r.l.	140495	Zaphyre S.A.	140496
DOD S.à r.l.	140496		

Energy Trust Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.
R.C.S. Luxembourg B 180.697.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn,

Am neunzehnten September,

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo GOEDERT, mit dem Amtswohnsitz zu Düdelingen.

Ist erschienen

Herr Robert MACK, Dr. Dr. Diplom-Ingenieur, geboren am 18. April 1967 in Tschimkent (Kasachstan), wohnhaft in D-47798 Krefeld, Lindenstrasse 68.

Welcher Komparent den unterzeichneten Notar ersucht die Satzung einer von ihm zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Titel I - Name, Sitz, Zweck, Dauer.

Art. 1. Es besteht eine luxemburgische Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung „ENERGY TRUST HOLDING S.A.“.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher.

Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde Grevenmacher verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Dieser Beschluss soll jedoch die luxemburgische Staatsangehörigkeit nicht beeinflussen. Die Sitzverlegung soll Drittpersonen durch das Organ der Gesellschaft mitgeteilt werden, welches unter den gegebenen Umständen hierzu am besten befähigt ist.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und sonstige Vermögensanlagen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann ebenfalls den Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren, oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann auf eigene Rechnung oder im Namen von Dritten alle Geschäfte betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind oder direkt oder indirekt mit diesem Zweck verbunden sind.

Titel II - Kapital, Aktien.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000.- EUR) und ist eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nennwert von jeweils hundert Euro (100.- EUR).

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn über Handelsgesellschaften einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen («Gesetz von 1915») und zu den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

Sofern und solange ein Gesellschafter alleiniger Inhaber aller Aktien ist, gilt die Gesellschaft als Einmannaktiengesellschaft im Sinne des Gesetzes vom 25. August 2006 über die europäische Gesellschaft (SE), die Aktiengesellschaft mit Vorstand und Aufsichtsrat („société anonyme à directoire et conseil de surveillance“) und die Einmannaktiengesellschaft („société anonyme unipersonnelle“). Zählt die Gesellschaft nur eine Person, so wird diese als Alleingesellschafter bezeichnet. Die Gesellschaft kann einen Alleingesellschafter bei ihrer Gründung oder als Folge der Vereinigung sämtlicher Aktien in einer Hand haben. Das Ableben oder die Auflösung des Alleingesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Art. 6. Die Gesellschaft erkennt nur einen Eigentümer pro Aktie an; sollte der Besitz einer Aktie geteilt oder streitig sein, müssen diejenigen die ein Recht über die Aktie geltend machen, einen einzigen Bevollmächtigten ernennen um die

Aktie bei der Gesellschaft zu vertreten. Die Gesellschaft kann den Gebrauch aller Rechte bezüglich dieser Aktie einstellen solange nicht eine einzige Person zum Besitzer der Aktie im Verhältnis zur Gesellschaft ernannt worden ist.

Titel III - Verwaltung.

Art. 7. Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht, welche für eine Höchstdauer von sechs Jahren von der Generalversammlung der Aktionäre ernannt werden und von ihr wieder abberufen werden können.

Besteht die Gesellschaft jedoch nur aus einem Alleingesellschafter oder wird anlässlich einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt, dass sie nur noch einen Alleingesellschafter zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein Mitglied beschränkt werden, welches als Alleinverwalter („administrateur unique“) bezeichnet wird, dies bis zur nächsten auf die Feststellung der Existenz von mehr als einem Gesellschafter folgenden ordentlichen Generalversammlung.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

Art. 8. Der Verwaltungsrat ernennt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einer Verwaltungsratssitzung einem Verwaltungsratsmitglied übertragen werden. Auf Antrag des Vorsitzenden kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder per elektronische Post erfolgen kann, ist gestattet.

In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Telekopie oder elektronische Post erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Falls sich der Verwaltungsrat auf einen Alleinverwalter beschränkt, ist dieser Artikel nicht anwendbar.

Art. 9. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräußerungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird rechtsverbindlich vertreten durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes.

Falls die Gesellschaft einen Alleinverwalter hat, wird sie durch dessen Einzelunterschrift verpflichtet.

Art. 11. Der Verwaltungsrat, beziehungsweise der alleinige Verwalter, kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, beziehungsweise Bevollmächtigte, übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Der Verwaltungsrat, beziehungsweise der Alleinverwalter, darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Art. 12. Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

Titel IV - Aufsicht.

Art. 13. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernennt. Die Generalversammlung bestimmt außerdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Titel V - Generalversammlung.

Art. 14. Die ordnungsmäßig gebildete Versammlung der Aktionäre vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat jegliche Befugnis zur Anordnung, Ausführung oder Ratifizierung aller Handlungen im Hinblick auf die Geschäfte der Gesellschaft.

Die Generalversammlung wird durch den Verwaltungsrat einberufen. Sie kann auch auf Antrag von Aktionären, welche wenigstens ein Zehntel des Gesellschaftskapitals vertreten, einberufen werden.

Art. 15. Die ordentliche Generalversammlung findet am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung bestimmten Ort der Gemeinde des Gesellschaftssitzes jeweils um 11.00 Uhr am zweiten Mittwoch des Monats Mai eines jeden Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen Tag fällt, der in Luxemburg nicht Bankarbeitstag ist, am nächsten darauffolgenden Bankarbeitstag in Luxemburg statt.

Art. 16. Außerordentliche Generalversammlungen können jederzeit an einem beliebigen Ort innerhalb oder außerhalb des Großherzogtums Luxemburg einberufen werden.

Art. 15. Die Generalversammlung wird durch den Verwaltungsrat einberufen. Sie muss binnen einer Frist von 15 Tagen einberufen werden, wenn Aktionäre, die ein Zehntel des Gesellschaftskapitals vertreten, den Verwaltungsrat hierzu schriftlich unter Angabe der Tagesordnung auffordern.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt durch eingeschriebenen Brief. Sind alle Aktionäre in einer Generalversammlung anwesend oder vertreten, so können sie auf die Einhaltung der förmlichen Einberufung verzichten.

Vorsitzender der Generalversammlung ist der Vorsitzende des Verwaltungsrates oder, bei seiner Verhinderung, ein stellvertretender Vorsitzender, ein sonstiges Mitglied des Verwaltungsrates oder eine sonst von der Generalversammlung bestimmte Person.

Art. 16. Jeder Aktionär ist berechtigt, an der Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich aufgrund privatschriftlicher Vollmacht durch einen anderen Aktionär oder durch einen Dritten vertreten lassen.

Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Beschlüsse der Generalversammlung werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden und vertretenen Stimmen gefasst, sofern die Vorschriften des Gesetzes von 1915 keine anderweitigen Bestimmungen treffen. Über die Verhandlungen und Beschlüsse der Generalversammlungen werden Protokolle geführt, die vom jeweiligen Vorsitzenden unterzeichnet werden.

Art. 17. Sofern die Gesellschaft einen Alleinaktionär zählt, übt dieser die der Generalversammlung der Aktionäre zufallenden Befugnisse aus.

Titel VI - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung.

Art. 18. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 19. Der Verwaltungsrat stellt nach Ablauf eines jeden Jahres eine Bilanz sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung auf. Es werden jährlich wenigstens fünf Prozent des Reingewinnes vorweg dem gesetzlichen Reservefonds so lange zugeführt bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals ausmacht.

Mindestens zwei Wochen vor der ordentlichen Generalversammlung legt der Verwaltungsrat die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft den Wirtschaftsprüfern vor, die ihrerseits der Generalversammlung Bericht erstatten.

Die Generalversammlung befindet über die Bilanz sowie über die Gewinn- und Verlustrechnung und bestimmt über die Verwendung des Jahresgewinns. Sie kann im Rahmen der Bestimmungen des Gesetzes von 1915 aus den verteilungsfähigen Gewinnen und Reserven die Ausschüttung einer Dividende beschließen.

Gemäß Artikel 72-2 des Gesetzes von 1915 ist der Verwaltungsrat ermächtigt, Interimdividenden als Abschlag auf die zu erwartende Dividendenberechtigung am Ende des Geschäftsjahres auszuzahlen.

Titel VII - Auflösung, Liquidation.

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch einen Beschluss der Hauptversammlung, die mit der für eine Satzungsänderung notwendigen Mehrheit beschließt, aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

Titel VIII - Allgemeine Bestimmungen.

Art. 21. Für sämtliche Punkte, welche durch diese Satzung nicht geregelt sind, gelten die luxemburgischen gesetzlichen Bestimmungen, insbesondere das Gesetz von 1915.

Übergangsbestimmungen.

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2013.
- 2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet in 2014 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien.

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklärt der Alleingesellschafter die Aktien wie folgt zu zeichnen:

Aktionär	Anzahl der Aktien	Kapital
Robert MACK vorgenannt,	310	31.000.-
TOTAL:	310	31.000.-

Sämtliche Aktien wurden in bar eingezahlt; demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

140453

Bescheinigung.

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes von 1915 erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten.

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr eintausendzweihundert Euro (1.200.- €).

Ausserordentliche Hauptversammlung.

Sodann erklärt der alleinige Gesellschafter, handelnd an Stelle einer außerordentlichen Hauptversammlung, folgende Beschlüsse zu nehmen:

1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf eins, die der Kommissare auf eins festgesetzt.

2) Zum alleinigen Verwalter wird ernannt, bis zur Hauptversammlung, die im Jahre 2019 statt findet:

Dr. Dr. Dipl. Ing. Robert MACK, vorgenannt.

Die Gesellschaft wird in allen Fällen rechtsverbindlich durch die Unterschrift des alleinigen Verwalters verpflichtet.

3) Zum Kommissar wird ernannt:

Ludwig Consult S.à r.l., société à responsabilité limitée, mit Sitz in L-6783 Grevenmacher, 31, op der Heckmill, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg unter der Nummer B 48947.

4) Die Mandate des alleinigen Verwalters und des Kommissars enden sofort nach Abschluss der jährlichen Hauptversammlung von 2019.

5) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6783 Grevenmacher, 31, op der Heckmill.

6) Gemäss Artikel 11 der Satzung erteilt der Alleinverwalter Frau Irina FISCHER, geborene WRUK, geboren am 25. April 1955 in Tomsk (Russland), wohnhaft in D-76139 Karlsruhe, Meissener-Strasse 6, Generalvollmacht hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft.

Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft rechtsverbindlich verpflichtet durch die Einzelunterschrift der Bevollmächtigten.

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar auf die Notwendigkeit hingewiesen die administrative Genehmigung zu erhalten, zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt,

Und nach Vorlesung an den dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. MACK, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 septembre 2013. Relation: EAC/2013/12427. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister, und zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Düdelingen, den 4. Oktober 2013.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2013141952/196.

(130173461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

EDC BENOIT Asbl, EDC BENOIT association sans but lucratif, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4744 Pétange, 90, Porte Lamadelaine.

R.C.S. Luxembourg F 9.717.

—
STATUTS

1) Benji WEIMERSKIRCH, né le 25 juin 1990 à Niederkorn, demeurant à L-4831 Rodange, 128, rue de Longwy.

2) Tania HAHN, né le 30 octobre 1971 à Petange, demeurant à L-4845 Rodange, 22, rue Jos Philippart.

3) Natascha HAHN, né le 30 décembre 1982 à Dudelange, demeurant à L-4831 Rodange, 128, eue de Longwy

Créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée.

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination EDC BENOIT association sans but lucratif, en abrégé EDC BENOIT Asbl. Elle a son siège social a L-4744 Petange 90, Porte-Lamadelaine.

Art. 2. L'association a pour objet la mise en valeur et la promotion des activités sportive de darts, ainsi que toute activité y relative.

Art. 3. Sa durée est illimitée.

Art. 4. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 5. L'association se compose de membres associés, qui seuls jouissent des droits et avantages prévus par la loi du 21 avril 1928. Leur nombre est illimité. Il ne peut être inférieur à cinq.

Art. 6. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque s'ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. De la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration à la décision définitive de l'assemblée générale statuant par consensus ou, si celui-ci n'est pas atteint, à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 7. Les associés démissionnaires ou exclus ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 8. La cotisation minimale annuelle est fixée par l'Assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à cinquante (50,-) euros par an.

Art. 9. L'assemblée générale, composée de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an et extraordinairement chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demande par écrit au conseil d'administration.

Art. 10. La convocation se fait au moins quinze jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, par lettre simple ou courrier.

Art. 11. Toute proposition écrite signée d'au moins un vingtième des membres inscrits sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 12. L'assemblée générale a pour attribution:

- 1- La nomination et la révocation des administrateurs et réviseurs de caisse
- 2- L'approbation des budgets et comptes
- 3- La dissolution de l'association
- 4- La modification des statuts

Art. 13. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Toute modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée, qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Art. 14. L'assemblée générale prend ses résolutions à la majorité des membres présents ou représentés.

Art. 15. Les résolutions de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres par courrier ou par affichage au siège social de l'asbl.

Art. 16. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée d'une année par l'assemblée générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier.

Art. 17. Le conseil d'administration, qui se réunit sur convocation de son président, ne peut valablement délibérer que si deux tiers des membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus.

Art. 18. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les résolutions qui lui sont dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

Art. 19. Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, deux signatures de membres en fonction sont nécessaires.

Art. 20. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés au 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport de la commission de vérification des comptes. Aux fins d'examen, l'assemblée désigne deux réviseurs de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice. Le conseil d'administration peut demander la présentation des comptes à n'importe quel moment.

Art. 21. Le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi ou les statuts présents.

Art. 22. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications survenues et ce au 31 décembre.

Art. 23. Les ressources de l'association sont toutes celles prévues par la loi.

Art. 24. Le conseil pourra confier le titre de membre d'honneur.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle que modifiée par la loi du 4 mars 1994.

Créée à Petange, le 12 août 2013 par les membres du conseil d'administration.

Approuvé par l'assemblée générale le 12 août 2013.

B. WEIMERSKIRCH / T. HAHN / N. HAHN.

Référence de publication: 2013142565/74.

(130173459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

ColMabuLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 161.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013144023/10.

(130175664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

C.H.P. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 113.416.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144010/10.

(130176133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

**Advent Syniverse Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Advent Mach S.à r.l.).**

Capital social: EUR 535.775,00.

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 89.855.

In the year two thousand and thirteen, on the third day of the month of October.

Before us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared,

WP Roaming I S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg (the "RCS") under number B108.604, duly represented by Me Alexandre PEL, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 2 October 2013, and being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Advent Mach S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 89.855, incorporated by deed of Maître Léon Thomas known as Tom METZLER, notary then residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 12 November 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1766 of 12 December 2002.

The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of Me Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg on 19 February 2010, published in the Mémorial number 2132 of 9 October 2010.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

The Sole Shareholder holds all the twenty-one thousand four hundred and thirty-one (21,431) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken by the Sole Shareholder on the item below:

140456

Agenda

Change of the name of the Company from "Advent Mach S.à r.l." to "Advent Syniverse Technologies S.à r.l." and consequential amendment and restatement of article 2 of the articles of association of the Company so as to read as follows: "The Company's name is "Advent Syniverse Technologies S.à r.l.".

After consideration of the item above, the Sole Shareholder took the following Resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to change the name of the Company from "Advent Mach S.à r.l." to "Advent Syniverse Technologies S.à r.l." and resolved consequently to amend and restate article 2 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda above.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand Euro (€ 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing party, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le troisième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

WP Roaming I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 108.604, dûment représentée par Me Alexandre PEL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration du 2 octobre 2013, et étant l'associé unique Associé Unique») de Advent Mach S.à r.l., (la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 89.855, et constituée le 22 novembre 2002 suivant acte reçu de Me Léon Thomas, connu en tant que Tom METZLER, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1766 du 12 décembre 2002.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par Me Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 2132 du 9 octobre 2010.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

L'Associé Unique détient la totalité des vingt-et-un mille quatre cent trente-et-une (21.431) parts sociales émises de la Société, lui permettant ainsi de prendre valablement des décisions sur le point suivant:

Ordre du jour

Modification de la dénomination sociale de la Société de «Advent Mach S.à r.l.» en «Advent Syniverse Technologies S.à r.l.» et modification et refonte en conséquence de l'article 2 des statuts de la Société de sorte à ce qu'il se lise comme suit:

«La société prend la dénomination de «Advent Syniverse Technologies S.à r.l.»»

Après avoir considéré le point ci-dessus, l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de modifier la dénomination sociale de la Société de «Advent Mach S.à r.l.» en «Advent Syniverse Technologies S.à r.l.» et a décidé en conséquence de modifier et de refondre l'article 2 des statuts de la Société tel que figurant à l'ordre du jour ci-dessus.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société sont estimés à mille euros (€1.000.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Pel, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 octobre 2013. Relation: LAC/2013/44999. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144598/88.

(130177211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Anstreicherbetrieb Mertes Werner S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, Maison 41A.

R.C.S. Luxembourg B 95.712.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013144618/11.

(130176995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Alena Institut Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.573.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013144617/10.

(130176688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Albali Invest S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 120.859.

Extrait de la résolution prise en date du 30 juillet 2013

Transfert du siège social avec effet au 1^{er} septembre 2013

- L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013144616/13.

(130176835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

MGPA (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.832.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 30 septembre 2013

Il résulte desdites résolutions que:

(1) Monsieur Hayden Philip Lee a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 30 septembre 2013.

(2) Monsieur Steven Willingham demeurant professionnellement au 60 Sloane Avenue, Londres SW3 3XB, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la société avec effet au 30 septembre 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil des gérants est désormais composé comme suit:

- Steven Willingham
- Joanne Fitzgerald

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 30 septembre 2013.

Pour MGPA (Lux) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2013144639/20.

(130177003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Antonutti Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 170.970.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013144625/9.

(130176667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

AOG Real Estate Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 153.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 15 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144626/10.

(130177233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

AOG Real Estate Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 153.267.

EXTRAIT

Veillez noter que le Gérant de Classe B, M. Arnaud Talabardon, réside maintenant au Chemin des Grangettes 16, 1224 Chêne-Bougeries, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.

Domiciliaire de sociétés

Référence de publication: 2013144627/14.

(130177310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Apollinaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 152.882.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013144628/10.

(130176580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

euroscript Management Services GmbH, euroscript Management Services Gesellschaft mit beschränkter Haftung, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 55, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 173.860.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013144592/11.

(130177146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Capitalsure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 180.832.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the ninth day of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Rocksure Property Capital Fund, a Cayman Islands Exempted Limited Company, with registered office at Landmark Square, 64 Earth Close, PO Box 715, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands,

hereby represented by Laurent Thailly, attorney, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the attorney and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

Art. 1. Corporate form. There exists among the subscribers and all those who may become legal owners of the shares hereafter created a company (the Company) in the form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the Law) and by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Corporate object. The purpose of the Company is (i) the acquisition and holding of ownership interests or participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests or participations and (ii) the acquisition and sale of real estate properties or interests in real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties or interests in real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties or interests in real estate properties. The Company may in particular acquire by transfer, subscription, purchase, and exchange or in any other manner any real estate properties or interests in real estate properties, stock, shares and other securities, loans, bonds, claims, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments, convertible or not, in each case whether readily marketable or not, issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form and under any applicable law. The Company may pledge, transfer, encumber, or otherwise create security over, some or all of its assets.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form (except by way of public offer) and privately issue bonds, notes, certificates, securities and other debt instruments, convertible or not, within the limits of the Law; this list being not exhaustive.

In a general fashion the Company may take any management, controlling and supervisory measures and carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its objects.

The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto, it

being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity by the financial sector.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination: "Capitalsure S.à r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that in the view of the manager or in case of plurality of managers, the board of managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and paid-up share capital

The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares (parts sociales), each with a nominal value of one Euro (EUR 1) (the Shares), all of which have been subscribed for and are fully paid-up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law; In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between it/him and the Company represented by it/him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The share capital of the Company may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6 - Redemption of Shares

The Company shall have the power to acquire its own Shares provided that it has sufficient distributable reserves to that effect.

6.7 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders' meeting.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of article 7.3 paragraph 2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager (s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers. However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The effective place of management of the Company shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers or by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager (s) and one or several class B manager(s).

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his/her proxy.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Resolutions in writing approved and signed by all the managers by circular means are valid and shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or

employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholder(s).

Art. 9. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares it owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by it. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half (1/2) of the share capital of the Company adopt them.

However, resolutions to amend the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote of the shareholders, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's share capital.

Any shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or by fax as its/his proxy another person who need not to be a shareholder itself/himself.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give its vote in writing.

Art. 10. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 1st of the month of May, at 2 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 11. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditor(s), in accordance with article 200 of the Law, who need not to be shareholder (s). If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 12. Financial year - Annual accounts.

12.1 - Financial year

The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

12.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above-mentioned inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 13. Distribution of profits.

13.1 - General Principle

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this statutory reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

13.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):

- The manager or in case of plurality of managers the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as it deems appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the manager or in case of plurality of managers the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the last financial year increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by law and/or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional provision

By way of exception, the first financial year of the Company shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2014.

Subscription

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe for the entire share capital of the Company as follows:

Subscriber	Number of Shares	Subscribed amount	% of share capital of the Company
Rocksure Property Capital Fund	12,500	EUR 12,500	100%

All the Shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is now available to the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has immediately taken the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at one (1) the number of managers (gérants) of the Company and further resolved to appoint the following person as sole manager (gérant unique) of the Company for an undetermined period:
Michel Thill, born on 8 June 1965 in Arlon (Belgium), with professional address at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. The registered office of the Company shall be established at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing party, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le neuvième jour du mois d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Rocksure Property une Exempted Limited Company des îles Caïmans, ayant son siège social à Landmark Square, 64 Earth Close, PO Box 715, Grand Caïman, KY1-9002, Îles Caïmans,

ici représentée par Laurent Thailly, avocat, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

Cette partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales créées une société (la Société) en la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg y relatives, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée au fil du temps (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet (i) la prise et la détention de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations et (ii) l'acquisition et la vente de biens immobiliers ou de droits portant sur des biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers ou à des droits portant sur des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directe ou indirecte dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers ou de droits portant sur des biens immobiliers. La Société pourra en particulier acquérir par transfert, souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tout biens immobiliers ou de droits portant sur des biens immobiliers, capital, toutes actions et autres titres, tout prêt, toutes obligations, créances, tous certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général tous titres ou instruments financiers, convertibles ou non, dans chaque cas qu'ils soient ou non facilement négociables, émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit et sous toute loi applicable. La Société peut gager, transférer, grever, ou autrement créer des garanties sur, tout ou partie de ses actifs.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit (sauf par voie d'offre publique) et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre, de certificats, de titres et d'autres instruments de dette, convertibles ou non, dans les limites de la Loi; cette liste n'étant pas exhaustive.

D'une manière générale la Société peut prendre toutes mesures de gestion, de contrôle et de supervision et en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, jugée utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci ou les favorisant, étant entendu que la Société ne conclura pas d'opérations qui feraient qu'elle serait engagée dans des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Capitalsure S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cas où le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra temporairement transférer le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces

mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital social souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de un euro (EUR 1) (les Parts Sociales) et toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit de la Société peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux bénéfices

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6 - Rachat de Parts Sociales

La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables suffisantes à cet effet.

6.7 - Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à l'élection de leur successeurs. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Sous réserve des termes du paragraphe 2 de l'article 7.3 ci-dessous, dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le(s) gérant(s) aura/auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par sa seule signature, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la

signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le lieu effectif de gestion de la Société sera le Luxembourg. Toutes les activités de gestion doivent être menées au ou depuis le Luxembourg.

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants ou le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par tout gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Chaque gérant peut se faire représenter au conseil de gérance par un autre gérant par procuration.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition que au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants prenant part à la réunion de s'entendre et de communiquer effectivement les uns avec les autres. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur(s) fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 9. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque associé possède un nombre de votes égal au nombre des Parts Sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

Chaque associé peut agir à toute assemblée générale des associés en nommant par écrit ou par fax un mandataire en tant que son représentant, qu'il soit associé ou non.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 1^{er} mai à 14 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent

Art. 11. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.

12.1 - Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

12.2 - Comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire, incluant une indication des valeurs des actifs et des passifs de la Société, ainsi que le bilan et le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 13. Distribution des bénéfices.

13.1 - Principe général

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale jusqu'à, et aussi longtemps que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

13.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 13.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance avec le / les associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant ou en cas de pluralité de gérants au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que le / les associé(s) pourrai(en)t conclure entre eux.

- En outre, la décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux (2) mois au moment de cette décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmentés des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées ainsi que des montants à allouer aux réserves requises par la loi et/ou les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le / les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq (5) ans à partir du jour de la distribution.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 15. Référence à la Loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le(s) associé(s) s'en réfère(nt) aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social de la Société débutera à la date de sa constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire à l'entière du capital social de la Société comme suit:

Souscripteur	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit	% du capital social de la Société
Rocksure Property Capital Fund	12.500	EUR 12.500	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

1. L'associé unique a décidé de fixer à un (1) le nombre de gérants de la Société et a décidé par ailleurs de nommer la personne suivante comme gérant unique de la Société pour une période indéterminée:

Michel Thill, né le 8 juin 1965 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Thailly, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13317. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013144672/540.

(130176827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Arelux France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 160.433.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schuttrange, le 15 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144630/10.

(130177234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Apollinaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 152.882.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013144629/10.

(130176581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Abisko S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4933 Bascharage, 20, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 180.822.

STATUTS

L'an deux mille treize,

Le six septembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Madame Brigitte KLEIN-WEIMERSKIRCH, comptable, née à Luxembourg, le 30 avril 1961, demeurant à L-4933 Bascharage, 20, rue du Moulin,

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exécution, à titre indépendant, de toutes prestations de services dans le domaine de la comptabilité, de la fiscalité, le calcul de traitements et de salaires, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société prend la dénomination de "ABISKO S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Bascharage.

Il peut être transféré dans les limites de la commune de Bascharage par simple décision du ou des gérants. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, Madame Brigitte KLEIN-WEIMERSKIRCH, comptable, née à Luxembourg, le 30 avril 1961, demeurant à L-4933 Bascharage, 20, rue du Moulin.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associée reconnaît.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille treize.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

Décisions de l'associé unique

La comparante, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un.

2.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

Madame Brigitte KLEIN-WEIMERSKIRCH, prénommée.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de la gérante.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-4933 Bascharage, 20, rue du Moulin.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. KLEIN-WEIMERSKIRCH, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 septembre 2013. Relation: LAC/2013/41326.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144610/88.

(130176622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Antares e Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 162.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013144619/9.

(130176625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Antares E S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 162.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013144620/9.

(130176602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Abertas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 180.833.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of October,
Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

AIM Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B74676,
here represented by Mrs. Mélanie Muller, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on October 3, 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name ABERTAS S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares**Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders**Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Quorum and Vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and Powers of the board of managers.

13.1 The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

13.2 The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("causes légitimes").

13.3 In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may be composed of several classes, i.e. A manager(s) and B manager(s).

13.4 The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

13.5 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.6 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Election, Removal and Term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be elected and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers any resolutions of the board of managers may only be taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented). The chairman, if any, shall have a casting vote. If a quorum is not obtained the managers present may adjourn the meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given.

17.6 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any) or by any two (2) managers or by an A and a B manager, should different classes of managers exist. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or, should different classes of managers exist, by the joint signature of one class A and one class B managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and Supervision**Art. 20. Auditor(s).**

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (reviseur(s) d'entreprises agree (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and Allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on the thirty-first of December 2014.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed as follows:

- Twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by AIM Services S.à r.l., aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company, has thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. Anne Catherine Grave, born in Comines, France, on 23 July 1974, professionally residing at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, is appointed as manager of the Company for an unlimited term.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille treize, le sept octobre,

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

AIM Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B74676,

dûment représentée par Madame Mélanie Muller, employée privée résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée à Luxembourg le 3 octobre 2013.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ABERTAS S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Sauf par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres obligataires ou d'instrument de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un maximum de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour vérification. Ce registre contient toute l'information requise par la Loi. Des certificats d'enregistrement peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un détenteur par part sociale. Des copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront seulement transférables à de nouveaux associés à condition qu'une telle cession ait été approuvée par des associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à l'égard de la Société et des tiers après la notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 Dans l'hypothèse d'un décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être transférées au nouvel associé uniquement à condition d'agrément d'un tel transfert par les associés à une majorité des trois quarts du capital social des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux parents, descendants ou à l'épouse survivante.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives autrement prises en assemblée générale peuvent être valablement adoptées par résolutions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte des résolutions écrites ou des décisions à prendre expressément formulés et donnera son vote par écrit.

8.4 S'il y a associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés selon les dispositions de la section XII de la Loi et les présentes statuts. Dans ce cas, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» doit être lue comme une référence à l'associé unique, selon le contexte et si applicable, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés sont exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans la mesure où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, au moins une assemblée générale des associés est tenue au Luxembourg au siège social de la Société ou à un autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale dans les six mois suivants la fin de chaque exercice sociale. D'autres/ Des assemblées générales d'associés peuvent être tenues aux lieux et heures précisés dans les convocations aux assemblées. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Quorum et Vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'une majorité plus importante prévue par ces statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et Pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

13.2 Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

13.3 En cas de pluralité de gérants, la société est administrée par un conseil de gérance qui pourra être composé de différentes classes de gérants: c'est-à-dire gérant(s) A et gérant(s) B.

13.4 Le gérant unique ou le conseil de gérance peut accorder un pouvoir spécial par le biais d'un acte authentique ou sous seing privé.

13.5 Si la Société est gérée par un gérant unique, selon le contexte et si applicable et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément utilisé dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans ces statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

13.6 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Election, Révocation des administrateurs et Durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) élu(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) élu(s) et peut(vent) être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'une place de gérant.

15.1 Si la place d'un gérant est vacant suite au décès, à l'incapacité légale, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder le mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés, laquelle décidera le remplacement permanent conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Si la vacance se produit alors qu'il y a un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf si un autre lieu est spécifié dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrite de toute réunion du conseil de gérance est donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures au préalable par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence. Le cas échéant, la nature et les raisons d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord de chaque gérant par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document en sera suffisamment preuve. Aucune convocation préalable n'est nécessaire pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été décidés par une résolution d'un précédent conseil de gérance communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renoncent aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les gérants du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également choisir un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui aura la charge de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement nommer un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toutes réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie du mandat en étant suffisamment preuve. Un gérant peut représenter un ou plusieurs membres du conseil de gérance, mais non pas tous les membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective aux réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Toutefois, au cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés). Le président du conseil de gérance, le cas échéant, a une voix prépondérante. Si un quorum n'est pas atteint, les gérants présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'une notice d'ajournement.

17.6 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements faisant preuve de l'adoption des résolutions. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; Procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, s'il y en a ou en son absence par le président temporaire s'il y en a, et le secrétaire ou par deux (2) gérants présents ou par un gérant A et un gérant B si plusieurs classes de gérants existent. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le cas échéant, ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont enregistrées dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou, si plusieurs classes de gérants existent, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, ou (ii) par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

E. Audit et Surveillance

Art. 20. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Dans l'hypothèse et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires aux comptes et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Tout commissaire peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire est supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'assemblée générale des associés uniquement pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acompte sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 A la fin de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

22.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) sont prélevés sur le bénéfice net pour la constitution d'une réserve jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et autant que le montant total de la réserve légale de la Société atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé accepte l'affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'allocation du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont faites en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et Primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur base d'un état financier intermédiaire préparé par le conseil de gérance et montrant que des fonds disponibles pour la distribution. Le montant destiné à la distribution ne doit pas dépasser les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve légalement obligatoire ou que les présents statuts n'autorisent pas à être distribuées.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et des présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre des parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2014.

2. Des acomptes sur dividendes pourront être versés pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Les douze mille cinq cents (12,500) parts sociales émises ont été souscrites de la manière suivante:

- Douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ont été souscrites par AIM Services S.à r.l., susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500)

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.800.-.

Résolutions de l'associé unique

L'associé, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,
2. Anne Catherine Grave, née à Comines, France, le 23 juillet 1974, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, est nommée gérant pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et année figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des comparants que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au représentant des comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit représentant des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MULLER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2013. Relation: LAC/2013/46007. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144609/522.

(130176833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Antares Fondation Gestion S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 170.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013144623/9.

(130176611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Antares Fondation S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 170.869.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013144624/9.

(130176616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Antares F S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013144622/9.

(130176635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Antares F Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013144621/9.

(130176631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

ASAP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 17, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.807.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013144631/9.

(130176869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Breva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 134.783.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013144661/9.

(130176969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

BPI V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 171.016.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique datées du 4 octobre 2013

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Luxembourg Corporation Company S.A. en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 4 octobre 2013;

- de nommer:

* Madame Sharon Callahan, née le 19 octobre 1966 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 4 octobre 2013 et pour une durée indéterminée, et

* Madame Laetitia Ambrosi, née le 12 mars 1975 à Lyon, France, demeurant professionnellement au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 4 octobre 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Laetitia Ambrosi

Mandataire

Référence de publication: 2013144660/22.

(130176911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Bridgepoint Europe IV Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 23.003,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 143.146.

—
Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé, entre Bridgepoint Europe IV (Nominees) Ltd, ayant son siège social au 30, Warwick Street, London W1B 5AL, United Kingdom et immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro 06492046, et European Cooling (Holdings) S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12.500.-, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.748 que deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de classe F de la Société ont été transférées par Bridgepoint Europe IV (Nominees) Ltd, préqualifiée, au profit de European Cooling (Holdings) S.à r.l, préqualifiée, le 30 septembre 2013.

En conséquence de ce qui précède au 30 septembre 2013, Bridgepoint Europe IV (Nominees) Ltd, préqualifiée, ne détient plus de part sociale de classe F dans la Société, et European Cooling (Holdings) S.à r.l, préqualifiée, détient 2.500 parts sociales de classe F dans la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013144662/20.

(130176803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Bal Main International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 9, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 158.346.

—
Les statuts coordonnés au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013144646/12.

(130177017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

BPI IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 170.967.

—
Extrait des résolutions des associés datées du 4 octobre 2013

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Luxembourg Corporation Company S.A. en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 4 octobre 2013;

- de nommer:

* Madame Sharon Callahan, née le 19 octobre 1966 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 4 octobre 2013 et pour une durée indéterminée, et

* Madame Laetitia Ambrosi, née le 12 mars 1975 à Lyon, France, demeurant professionnellement au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 4 octobre 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Laetitia Ambrosi

Mandataire

Référence de publication: 2013144659/22.

(130176918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

BUXDORF PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 156.752.

—
Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 04 octobre 2013, les Administrateurs LANNAGE S.A., société anonyme, et VALON S.A., société anonyme, représentée par Monsieur Cédric JAUQUET, représentant permanent ont démissionné.

De ce fait, le nombre des Administrateurs a été réduit de 3 à 1.

Luxembourg, le 16-10-2013.

Pour: BUXDORF PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélié Katola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013144665/18.

(130177062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Varenes Investissement S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 103.045.

—
HRT FIDALUX SA, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen (anciennement 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 41.178, agent domiciliataire de la société VARENES INVESTISSEMENT S.A., une Société Anonyme, ayant son siège social au 50 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103.045 (la «Société»), a décidé de dénoncer le siège de la Société avec effet au 14 octobre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 14 octobre 2013.

Pour HRT FIDALUX S.A.

Référence de publication: 2013145180/14.

(130176572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Vermögenswachstum Global, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 132.418.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausenddreizehn, am zweiten Oktober.

Vor dem unterzeichnenden Notar Henri HELLINCKX, mit Amtswohnsitz in Luxemburg,

Sind erschienen:

Frau Vera Augsdörfer, Bankangestellte, beruflich ansässig in Strassen und Frau Ursula Berg, Bankangestellte, beruflich ansässig in Strassen,

handelnd in ihrer Eigenschaft als Bevollmächtigte des Verwaltungsrates der VERMÖGENSWACHSTUM GLOBAL, société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, mit Sitz in Strassen, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer RCS B 132418,

gemäss Beschluss des Verwaltungsrates vom 30. September 2013, welcher gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

Die Erschienenen, namens wie sie handeln, ersuchten den Notar Folgendes zu beurkunden:

I) Die Gesellschaft VERMOEGENSWACHSTUM GLOBAL wurde gegründet gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 5. Oktober 2007, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 2501 vom 5. November 2007.

II) Alle Aktien des spezialisierten Investmentfonds VERMOEGENSWACHSTUM GLOBAL wurden zum 27. September 2013 17:00 Uhr, dem letzten Bankarbeitstag vor dem nächsten monatlichen Bewertungstag, zurückgegeben. Da kein Aktionär mehr in der Investmentgesellschaft existiert, hat der Verwaltungsrat beschlossen die Gesellschaft mit Wirkung zum 30. September 2013 aufzulösen.

III) Die Erschienenen handelnd in ihrer Eigenschaft als Vertreter des Verwaltungsrates, ersuchen hiermit den Notar zu beurkunden, dass die Gesellschaft VERMOEGENSWACHSTUM GLOBAL durch die Liquidation des letzten Teilfonds mit Wirkung zum 30. September 2013 aufgelöst ist.

Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft bleiben während einer Dauer von fünf Jahren am Sitz der aufgelösten Gesellschaft in L-1445 Strassen 4, rue Thomas Edison hinterlegt.

Der unterzeichnete Notar hat die Erschienenen darauf hingewiesen, dass mangels der formellen Ernennung eines Liquidators, Dritten gegenüber der Verwaltungsrat als Liquidator anzusehen ist.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Strassen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: V. AUGSDÖRFER, U. BERG und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 octobre 2013. Relation: LAC/2013/45458. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 15. Oktober 2013.

Référence de publication: 2013145170/41.

(130176603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Transimmob S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 36.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013145159/13.

(130176559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Upsilon II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 161.511.

—
Extrait des résolutions des associés du 4 octobre 2013

Il résulte des dites résolutions que:

Monsieur George Graham, demeurant professionnellement au 60, Sloane Avenue, SW3 3XB, Londres, Royaume-Uni, a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 4 octobre 2013.

Monsieur Christopher John McCormack, né le 11 août 1966 à Reading, Royaume-Uni et demeurant professionnellement au 12, Throgmorton Avenue, EC2N 2DL, Londres, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la Société avec effet au 4 octobre 2013 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Delloula Aouinti - Gérante A
- Joanne Fitzgerald - Gérante A
- Christopher John McCormack - Gérant A
- Cécile Christiane J Gadisseur - Gérante B
- Mirko Fischer - Gérant B
- Frédéric Paul Claude Laurent - Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Pour Upsilon II S.à r.l.

Joanne Fitzgerald

Gérante A

Référence de publication: 2013145165/27.

(130176951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

**Rosneft Latin America S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TNK Latin America S.à r.l.).**

Capital social: USD 7.020.100,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.254.

—
In the year two thousand and thirteen, on the first day of October,
before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

TNK Overseas Limited, a limited liability company, existing under the laws of the Republic of Cyprus, having its registered office at Themistokli Dervi 5, Elenion Building, 2nd Floor, Nicosia, Cyprus and registered with the registrar of companies of Nicosia, Cyprus under number HE 268.024,

hereby represented by Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of TNK Latin America S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 20,100, having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and incorporated on August 18, 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, No. 2610 dated 27 October 2011 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Luxembourg) under number B 163.254 (the Company).

II. the Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

1. Change of the company's name to "Rosneft Latin America S.à r.l.";
2. Subsequent amendment of the first sentence of article 1 of the articles of association of the Company so that it shall now read as follows:

" **Art. 1.** The name of the company is "Rosneft Latin America S.à r.l." (the Company).";

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of seven million United States Dollars (USD 7,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand one hundred United States Dollars (USD 20,100), represented by twenty thousand one hundred (20,100) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, to seven million twenty thousand one hundred United States Dollars (USD 7,020,100), by way of issuance of seven million (7,000,000) new shares of the Company, having the same rights and obligations as the already existing shares;

4. Subscription to and full payment of the newly issued shares as specified under item 3., above by way of a contribution in cash;

5. Subsequent amendment to article 5.1 of the Articles in order to reflect the share capital increase as specified under item 3 above;

6. Amendment to the books and register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually under his/her sole signature, to proceed in the name and on behalf of the Company, to the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company and to do any formalities in connection therewith; and

7. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name so that it shall from now on be "Rosneft Latin America S.a r.l.".

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the first sentence of article 1 of the articles of association of the Company in order to reflect the above change so that it shall now read as follows:

" **Art. 1.** The name of the company is "Rosneft Latin America S.a r.l." (the Company)."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of seven million United States Dollars (USD 7,000,000), in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand one hundred United States Dollars (USD 20,100), represented by twenty thousand one hundred (20,100) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, to seven million twenty thousand one hundred United States Dollars (USD 7,020,100), by way of issuance of seven million (7,000,000) new shares of the Company, having the same rights and obligations as the already existing shares..

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to seven million (7,000,000) new shares of the Company in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of seven millions United States Dollars (USD 7,000,000) (the Contribution).

The Contribution, consisting in an aggregate amount of seven millions United States Dollars (USD 7,000,000) shall be allocated to the share capital account of the Company.

Therefore, the amount of seven million United States Dollars (USD 7,000,000) is as from now on, at the disposal of the Company and evidence of such Contribution has been duly produced to the undersigned notary by a blocking certificate which has been expressly acknowledged by him.

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles, so that it will in its relevant part henceforth read as follows:

" **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at seven million twenty thousand one hundred United States Dollars (USD 7,020,100), represented by seven million twenty thousand one hundred (7,020,100) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to empower and authorize any manager of the Company (i) to proceed on behalf and in the name of the Company with such amendment in the register of shareholders of the Company (including, for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to do any formalities in connection therewith, if any.

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 4,000.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le premier octobre.

par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu,

TNK Overseas Limited une société à responsabilité limitée régie par les lois de la République de Chypre, dont le siège social est situé à Themistokli Dervi 5, Elenion Building, 2nd Floor, Nicosie, Chypre et immatriculée auprès du registre des sociétés de Nicosie (Chypre) sous le numéro HE 268.024,

ici représentée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. la partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de TNK Latin America S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de USD 20.100, dont le siège social est situé au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 18 août 2011, suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, n° 2610 du 27 octobre 2011 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 163.254 (la Société).

II. l'Associé Unique souhaite prendre des résolutions sur les points suivants:

1. Changement de la dénomination de la Société en "Rosneft Latin America S.à r.l.";

2. Modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Le nom de la société est «Rosneft Latin America S.à r.l.» (la Société).»;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de sept millions de dollars américains (USD 7.000.000), de manière à porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille cent dollars américains (USD 20.100), représenté par vingt mille cent (20.100) parts sociales nominatives ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, à sept millions vingt mille cent dollars américains (USD 7.020.100), par voie d'émission de sept millions (7.000.000) de nouvelles parts sociales nominatives de la Société, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales déjà existantes;

4. Souscription à et paiement de la totalité des parts sociales nouvellement émises telle que spécifiée sous le point 3 ci-dessus par voie d'apports en numéraire;

5. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital telle que spécifiée au point 3 ci-dessus;

6. Modification des livres et du registre des associés de la Société afin de refléter les changements susmentionnés avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement de l'augmentation de capital, du nouvel associé ainsi que des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la société et de procéder à toutes les formalités nécessaires s'y rapportant; et

7. Divers.

III. l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société de sorte qu'elle se nommera dorénavant «Rosneft Latin America S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société afin de refléter la modification ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . La nom de la société est «Rosneft Latin America S.à r.l.» (la Société).»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept millions de dollars américains (USD 7.000.000), de manière à porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille cent dollars américains (USD 20.100), représenté par vingt mille cent (20.100) parts sociales nominatives ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, à sept millions vingt mille cent dollars américains (USD 7.020.100), par voie d'émission de sept millions (7.000.000) de nouvelles parts sociales nominatives de la Société, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales déjà existantes.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à ainsi que le paiement de la totalité de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à sept millions (7.000.000) de nouvelles parts sociales nominatives de la Société, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, et de payer l'intégralité par voie d'apport en numéraire d'un montant total de sept millions de dollars américains (USD 7.000.000) (l'Apport).

L'Apport, consistant en un montant total de sept millions de dollars américains (USD 7.000.000) sera alloué au compte capital social de la Société.

Par conséquent, le montant de sept millions de Dollars américains (USD 7.000.000) est à partir de maintenant, à la disposition de la Société et la preuve d'un tel Apport a été dûment produite au notaire instrumentant par un certificat de blocage, expressément reconnu par lui.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, de manière à lire la partie concernée comme suit:

« **Art. 5. Capital.**

5.1.- Le capital social est fixé à sept millions vingt mille cent dollars américains (USD 7.020.100) représenté par sept millions vingt mille cent (7.020.100) parts sociales nominatives, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres ainsi que le registre des associés de la Société afin de refléter les changements susmentionnés avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, (i) de procéder au nom et pour le compte de la Société aux modifications nécessaires dans le registre des associés de la Société (incluant, pour éviter toute ambiguïté, la signature dudit registre) et (ii) de procéder à toutes les formalités nécessaires s'y rapportant.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ EUR 4.000.-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, constate qu'à la requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

En foi de quoi le présent acte a été rédigé à Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 octobre 2013. Relation: LAC/2013/45454. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145154/189.

(130177037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Valerus Compression Services Holding B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 23.760,00.

Siège de direction effectif: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 174.410.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Harald Thul

Mandataire

Référence de publication: 2013145169/12.

(130176632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Villa Remacum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 106.622.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013145171/11.

(130176558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Villeurbanne PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 118.783.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013145172/11.

(130176721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Victoria Business S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 154.588.

Remplace la 1^{ère} version dépôt initial RCS du 25/09/2013 – L130164414

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013145183/10.

(130176989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Ulysses Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 6.917.930,25.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 132.623.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145166/10.

(130176885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Valad European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 123.828.

Extrait de la convention de cession de parts sociales datée du 28 avril 2011

En vertu de la convention de cession de parts sociales datée du 28 avril 2011, la société TC Management SA, ayant son siège social à Panama City (République de Panama), Edificio P.H. Plaza 2000, Calle Cincuenta, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société VALAD EUROPEAN HOLDINGS S.à r.l. de la manière suivante:

- 500 parts sociales à la société EURODNS SA, société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 89.978.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VALAD EUROPEAN HOLDINGS S.à r.l.

Référence de publication: 2013145174/17.

(130176641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Prodata Systems, Société Anonyme.

Siège social: L-8279 Holzem, 28, rue de Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 180.909.

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Extrait des résolutions du conseil d'administration

Le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de ratifier avec effet au 17 juin 2011 la décision d'ouvrir une succursale au Luxembourg, ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: PRODATA SYSTEMS

Adresse: 28, rue de Capellen à L-8279 Holzem

Activités: La succursale a pour objet toutes activités relatives aux technologies de l'information et de la communication, que ce soit pour son compte propre ou pour comptes de tiers.

Représentants permanents de la succursale:

1) Monsieur Dirk LEYS, administrateur de sociétés, né le 8 novembre 1995 à Merksem, Belgique, demeurant au 219, Prins Boudewijnlaan, 2650 Edegem, Belgique.

2) Monsieur Bart CARBONEZ, administrateur de sociétés, né le 13 février 1967 à Elsene, Belgique, demeurant au 8, Drève d'Accensart, 1390 Grez-Doiceau, Belgique.

Ils sont nommés avec effet au 17 juin 2011 pour une durée indéterminée.

Sous leurs signatures conjointes, ces deux personnes ont, en tant que représentants permanents de la succursale, le pouvoir d'engager la succursale en toutes circonstances à l'égard de tiers, de la représenter en justice vis-à-vis des tiers, des administrations ou organismes luxembourgeois ou étrangers et le conseil d'administration de la Société leur confère tous pouvoirs nécessaires pour la gestion journalière et l'exécution des affaires de la succursale.

Ils peuvent notamment ouvrir des comptes bancaires dans différentes devises au Grand-Duché de Luxembourg et signer individuellement tous documents à ce sujet.

Date de création: 17 juin 2011

Personnes ayant le pouvoir d'engager la Société:

- Monsieur Dirk LEYS, né le 8 novembre 1995 à Merksem, Belgique, demeurant au 219, Prins Boudewijnlaan, 2650 Edegem, Belgique, administrateur

- Monsieur Bart CARBONEZ, né le 13 février 1967 à Elsene, Belgique, demeurant au 8, Drève d'Accensart, 1390 Grez-Doiceau, Belgique, administrateur

- Monsieur Franky CARBONEZ, né le 10 septembre 1941 à Bierbeek, Belgique, demeurant au 79 Oudebaan, 3360 Bierbeek, Belgique, administrateur.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145217/37.

(130177845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

VSM Products Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 89.982.

L'an deux mille treize, le quatre septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Madame Marilyne Maria Paula Ghislaine BOURLARD, salariée, née à Aye (Belgique), le 18 janvier 1963, veuve de Monsieur Rudi VON STERNBERG, demeurant à L-1260 Luxembourg, 20, rue de Bonnevoie,

agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de

2.- Madame Géraldine Marie Danielle LEBRUN-VON STERNBERG, diététicienne, née à Marche-en-Famenne (Belgique), le 21 janvier 1987, demeurant à B-5580 Rochefort (Belgique), 13, rue des Fermes,

3.- Monsieur Quentin Antoine Richard VON STERNBERG, étudiant, né à Marche-en-Famenne (Belgique), le 24 septembre 1991, demeurant à L-1260 Luxembourg, 20, rue de Bonnevoie.

ici représentés en vertu d'une procuration délivrée à la mandataire, laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "V.S.M. PRODUCTS S.à r.l.", avec siège social à L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 89.982, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1793 du 18 décembre 2002. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

- Que les parties comparantes sont les seules et uniques associées actuelles de ladite société et qu'elles se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée prend, avec profond regret, connaissance du décès de l'associé et gérant Rudi VON STERNBERG.

Suivant acte de notoriété établi par le notaire instrumentant la succession de feu Rudi VON STERNBERG est échue comme suit:

- l'usufruit sur la totalité des biens composant sa succession, à sa légataire universelle, Madame Marilyne BOURLARD, préqualifiée,

- tout le restant de sa succession en nue-propiété et à parts égales à sa fille Madame Géraldine LEBRUN-VON STERNBERG, préqualifiée, et à son fils, Monsieur Quentin VON STERNBERG, préqualifié,

de sorte que les cent (100) parts sociales, représentant l'intégralité du capital sont réparties comme suit:

Associé	Parts sociales en pleine propriété	Parts sociales en nue propriété	Parts sociales en usufruit
1. Madame Marilyne BOURLARD, salariée, veuve de Monsieur Rudi VON STERNBERG, demeurant à L-1260 Luxembourg, 20, rue de Bonnevoie	50		50
2. Madame Géraldine LEBRUN-VON STERNBERG, diététicienne, demeurant à 5580 Rochefort (Belgique), 13, rue des Fermes		25	
3. Monsieur Quentin VON STERNBERG, étudiant, demeurant à L-1260 Luxembourg, 20, rue de Bonnevoie		25	
Total: cent parts sociales	50	50	50

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Les parts sociales sont détenues comme suit:

Associé	Parts sociales en pleine propriété	Parts sociales en nue propriété	Parts sociales en usufruit
1. Madame Marilynne BOURLARD, salariée, veuve de Monsieur Rudi VON STERNBERG, demeurant à L-1260 Luxembourg, 20, rue de Bonnevoie	50		50
2. Madame Géraldine LEBRUN-VON STERNBERG, diététicienne, demeurant à 5580 Rochefort (Belgique), 13, rue des Fermes		25	
3. Monsieur Quentin VON STERNBERG, étudiant, demeurant à L-1260 Luxembourg, 20, rue de Bonnevoie		25	
Total: cent parts sociales	50	50	50

Il est expressément prévu que la titularité de chaque part représentative du capital souscrit pourra être exercée:

- soit en pleine propriété;
- soit en usufruit, par un associé dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un associé dénommé «nu-propriétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble;
- droit de vote aux assemblées générales;
- droits aux dividendes;
- droit préférentiel de souscription des parts nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société suivant les modalités prévues ci-après sub b).

En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée:

- a) par la valeur de la pleine propriété des parts établie en conformité avec les règles d'évaluation prescrites par la loi;
- b) par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux dixièmes forfaitaires fixés par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg en matière d'enregistrement et de droits de succession.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Troisième résolution

L'assemblée confirme aux fonctions de gérante unique pour une durée indéterminée:

Madame Marilynne Maria Paula Ghislaine BOURLARD, salariée, née à Aye (Belgique), le 18 janvier 1963, veuve de Monsieur Rudi VON STERNBERG, demeurant à L-1260 Luxembourg, 20, rue de Bonnevoie.

Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée et représentée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante unique.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 1.050,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marilynne Maria Paula Ghislaine BOURLARD, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 16 septembre 2013. Relation GRE/2013/3698. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 4 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145187/97.

(130176866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Valotel Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 140.078.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 15 octobre 2013.

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Pour la société

VALOTEL EUROPE S.A.

Référence de publication: 2013145177/11.

(130177225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Valotel Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 140.078.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 10 octobre 2013.

Le Conseil d'Administration accepte la démission de BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-51.675 en tant que déléguée à la gestion journalière des affaires de la société.

Pour la société

VALOTEL EUROPE S.A.

Référence de publication: 2013145176/12.

(130176809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Vagomlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3334 Hellange, 7, rue de Crauthem.
R.C.S. Luxembourg B 145.586.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013145173/10.

(130177269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Unik Equity Investment S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 118.077.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013145168/11.

(130176715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Nectar&Ambrosia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 138.065.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue au siège social le exceptionnellement le 17 octobre 2013

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui s'est tenue au siège social exceptionnellement le 17 octobre 2013 que les résolutions suivantes ont été prises:

- Renouvellement avec effet immédiat des mandats d'Administrateur de Messieurs Alain Tircher, Jean-Michel Hamelle demeurant tous deux professionnellement au 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg ainsi que des mandats d'Ad-

ministrateur et Président Permanent du Conseil de Monsieur Vito Cassone, demeurant professionnellement au 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

- Renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes de la société TAX CONSULT S.A. ayant son siège social au 1 rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs, du Président Permanent du Conseil ainsi que du Commissaire aux Comptes nouvellement réélus, prendront fin à l'issue de de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2019.

Pour NECTAR&AMBROSIA S.A.

Vito CASSONE / Alain TIRCHER

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013146238/21.

(130178388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

M3 Credit SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 180.937.

—
Extrait de l'acte constitutif de M3 Credit SCSp

En date du 17 septembre 2013 la société en commandite spéciale dénommée M3 Credit SCSp (la Société) a été constituée. Son adresse est au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg.

Son associé Gérant commandité est M3 Credit General Partner S.à r.l, dont l'adresse est au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 180 380.

L'objet de cette Société est de poursuivre l'activité d'un investisseur dont, en particulier mais sans limitation, l'identification, la prospection, la négociation et le contrôle de, l'entrée en, et de vendre, réaliser, échanger ou distribuer, des investissements, lesquels incluent, sans limitations, des investissements en créances mezzanines et créances immobilières dont les sûretés consisteront en bien immobiliers situés en Allemagne.

L'associé gérant commandité aura la pleine capacité et autorité, au nom et pour le compte de la Société et des associés pour signer, réaliser et exécuter tels actes, documents, contrats, conventions, engagements, garanties et indemnités que l'associé gérant commandité jugera nécessaire ou favorable à la poursuite de l'activité de la Société.

La Société a été constituée le 17 septembre 2013 pour une durée illimitée.

Le 15 octobre 2013.

Signature

Associé commandité

Référence de publication: 2013146234/24.

(130178518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Nabors Lux Finance 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 154.034.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146235/10.

(130178741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Navcon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 135.811.

—
Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013146237/10.

(130178427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

MSD Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 4, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 102.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 18 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146232/10.

(130178584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

White Rock S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

R.C.S. Luxembourg B 127.866.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la dénonciation avec effet immédiat, de la convention de domiciliation conclue avec effet au 30 Août 2007 et pour une durée indéterminée entre les sociétés:

TMF Luxembourg S.A.

Luxembourg R.C.S. B15302

Siège social:

46A Avenue J.F.Kennedy

L-1855 Luxembourg

et

White Rock S.à r.l.

Luxembourg R.C.S. B 127866

Siège social:

46A, Avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Le 14/10/2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013146391/23.

(130178397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Digital Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 38, rue d'Audun.

R.C.S. Luxembourg B 163.125.

Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 octobre 2013

Le jour 15 octobre 2013, à 11,00 h, s'est réuni l'assemblée des associés de la société DIGITAL CONCEPT SARL, auprès de son siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1) Révocation gérant technique
- 2) Nomination gérant technique
- 3) Cession des parts sociales

Assume la Présidence de la séance l'associé unique Monsieur ROSSI BRUNORI Rodolfo lequel déclare l'assemblée valablement constituée pour délibérer sur les points à l'ordre du jour.

PREMIER POINT

A l'unanimité l'assemblée délibère de révoquer le mandat du gérant Monsieur ROSSI BRUNORI Rodolfo, né le 26/11/1948 à Ascoli Piceno (I), domicilié à L-4018 Esch/Alzette, 38, rue d'Audun

DEUXIÈME POINT

A l'unanimité l'assemblée délibère de nommer gérant technique de la société pour une durée indéterminée, monsieur GRAZIANO Antonio né à Brindisi (I) le 18/09/0954, demeurant à L-4132- Esch Alzette - 2, Grande Rue.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant technique.

TROISIÈME POINT

A l'unanimité l'Assemblée autorise la suivante cession des parts:

L'associé unique ROSSI BRUNORI Rodolfo cède:

95 parts sociales à NICOLETTA Bernardo né à Ascoli Piceno (I) le 16/02/1952
5 parts sociales à GRAZIANO Antonio né à Brindisi (I) le 18/09/1954
Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée est levée à 12, 00 h après rédaction et lecture du présent procès-verbal.

Luxembourg, le 15 OCTOBRE 2013.

Rodolfo ROSSI BRUNORI

Le Président

Référence de publication: 2013146422/31.

(130178630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

L'Occitane International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 80.359.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social de la Société le 25 septembre 2013

L'Assemblée reconduit les mandats de Madame Valérie Bernis et Monsieur Pierre Milet en tant qu'Administrateurs, pour une période de trois ans.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 mars 2016.

Reconduction du mandat du Réviseur d'Entreprises, Pricewaterhousecoopers SARL, 400 route d'Esch L-1014 Luxembourg, immatriculé au RCS Luxembourg n° B 65477, pour une période d'un an.

Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013146425/22.

(130178532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Zaphyre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.591.

Le Bilan 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2013.

CHOTIN Barbara.

Référence de publication: 2013146397/10.

(130178647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

DOD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1248 Luxembourg, 45, rue de Bouillon.

R.C.S. Luxembourg B 140.995.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 16 octobre 2013 que:

- Monsieur Olivier Fellmann et Monsieur Daniel Pupita démissionnent de leurs postes de gérant de la société avec effet immédiat;

- Madame Béatrice Salotti, née le 2 décembre 1972 à Thionville (France) et demeurant 67, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange est nommée en remplacement des gérants démissionnaires avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144747/15.

(130177292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.
